



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 9 décembre 2020

Vaccin Covid-19 : curafutura salue la prise en charge du vaccin par l'assurance de base

Les assureurs-maladie fournissent une nouvelle contribution dans la lutte contre le coronavirus

curafutura salue la solution trouvée pour la prise en charge du vaccin contre le coronavirus : le vaccin sera remboursé par l'assurance de base et libéré de la franchise et de la quote-part. Les assureurs-maladie fournissent ainsi une nouvelle contribution à la lutte contre l'épidémie de coronavirus. L'adaptation de l'ordonnance prévue par la Confédération permet d'assurer une vaccination optimale de la population et de faire refluer l'épidémie.

Outre la prise en charge des traitements et des consultations en lien avec le coronavirus depuis le début de l'épidémie, les assureurs-maladie fournissent ainsi une nouvelle contribution dans la lutte contre le coronavirus. Le vaccin sera pris en charge par l'assurance obligatoire de soins et libéré de la franchise, ainsi que de la quote-part - cette dernière étant prise en charge par les cantons. Les personnes pour qui la vaccination est recommandée selon la stratégie de la Confédération pourront donc se faire vacciner en bénéficiant d'une prise en charge complète.

Prise en charge conforme à l'esprit de la LAMal

D'après les premières estimations, la prise en charge de la vaccination devrait engendrer des coûts de 200 à 250 millions de francs à charge de l'assurance de base, selon le Conseil fédéral. Ces coûts ne devraient pas entraîner de hausse des primes.

La prise en charge de la vaccination est conforme à l'esprit de la LAMal : les vaccins faisant partie du plan de vaccination sont ainsi déjà pris en charge en temps normal. La libération de la franchise et de la quote-part pour le vaccin contre le Covid-19 est judicieuse dans le contexte d'une épidémie : elle permet d'assurer une couverture vaccinale la plus forte possible pour les personnes pour lesquelles la vaccination est recommandée.

Contact pour les médias:

Pius Zängerle, directeur, 031 310 01 84; 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch

Adrien Kay, resp. communication : 079 154 63 00; adrien.kay@curafutura.ch

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. L'association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>